



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 29 septembre 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corimme LARRUE
Michel BADAIRE
Philippe de GUIBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Veaugues (18)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales d'Abilly (37)

II. Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du SCOT de Valençay-en-Berry (36)
- Elaboration du SCOT du Pays Dunois (28)

III. Avis tacites

Fera l'objet d'un avis tacite :

- PLU de Ménestreau-en-Villette (45)

IV. Avis ciblé

Fera l'objet d'un avis ciblé :

- PLU de Nouâtre (37)

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE